

## Formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : stratégie régionale 2024-2028

Séance plénière du 5 mars 2024

*Le CESER prend acte avec intérêt des objectifs de cette stratégie et apprécie la prise en compte de certaines de ses préconisations sur les sujets emploi-formation.*

*Les besoins et appétences des bénéficiaires pourraient être davantage considérés, notamment les obstacles liés au handicap, à l'illettrisme et à l'illectronisme.*

*Des dispositifs existants sont à renforcer, comme l'école de la deuxième chance et les micro-lycées, les actions en faveur de la féminisation de certaines formations, les Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP). L'enjeu de la mobilité doit être intégré plus explicitement dans la stratégie de formation, et l'expérimentation sur l'augmentation des revenus des stagiaires, plus ambitieuse.*

*Le CESER préconise des actions auprès des acteurs du recrutement et organismes de formation afin de lutter contre les représentations marquant certaines pratiques de recrutement, d'optimiser le réseau des entreprises accueillantes et de développer le tutorat.*

*Plusieurs points d'articulation entre différents dispositifs méritent d'être améliorés : déblocage des différentes tranches d'indemnités en cas de licenciement, renforcement du lien avec les structures associatives et interprofessionnelles pour favoriser l'insertion.*

### Un projet qui témoigne d'une prise en compte de certaines préconisations du CESER

Le CESER prend acte avec intérêt des objectifs de cette stratégie relatifs à l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle, aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain, à la sécurisation des parcours de formation, à l'insertion et à l'évolution professionnelle.

Le CESER se félicite que certaines préconisations émises dans ses avis sur les sujets emploi et formation<sup>1</sup> aient été prises en compte par le Conseil régional. C'est le cas par exemple des « entreprises accueillantes. »

1 Principalement : 1) « PACTE régional d'investissement dans les compétences (2019-2022) (Avis – saisine – décembre 2018) ; [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-08/2018\\_13\\_12\\_COM1-AVIS\\_PACTE%20POUR%20L%26%23039%3BEEMPLOI.%20et%20HANDICAP%20docx-1.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-08/2018_13_12_COM1-AVIS_PACTE%20POUR%20L%26%23039%3BEEMPLOI.%20et%20HANDICAP%20docx-1.pdf) 2) « Nouvelle-Aquitaine Rebond – Adaptation du PACTE d'investissement dans les compétences » (Avis - saisine - octobre 2020) ; [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-11/2020\\_11\\_10\\_Com1\\_Avis\\_Pacte\\_.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-11/2020_11_10_Com1_Avis_Pacte_.pdf) 3) « Transformation de la formation : accompagnement des organismes de formation dans le cadre du Pacte et du Plan de relance régional » (Avis - saisine - mars 2021) ; [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-03/2021\\_03\\_23-24\\_COM1\\_transformation%20de%20la%20formation.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-03/2021_03_23-24_COM1_transformation%20de%20la%20formation.pdf) 4) « Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 » (Avis - saisine - février 2022) ; [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-02/20200126\\_Com1\\_AvisTensionsRecrutement.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-02/20200126_Com1_AvisTensionsRecrutement.pdf)

## Une stratégie qui mériterait de prendre plus finement en compte les besoins et appétences des bénéficiaires sur le terrain

Le CESER souligne le besoin d'un travail en profondeur sur les besoins et appétences des bénéficiaires des formations, complémentaire de l'attention portée aux besoins des structures employeuses.

Une meilleure prise en compte des obstacles liés au handicap, à l'illettrisme et à l'illectronisme est nécessaire. La fracture numérique se traduit pour un grand nombre de personnes par des difficultés d'accès à des ordinateurs, ou de capacité à utiliser ces derniers. Il s'agit d'enjeux sociétaux et citoyens qui ne relèvent pas d'une seule logique d'insertion dans l'emploi, mais prioritairement de l'habilitation de service public.

Il est important également de prendre en compte le fait que les plus jeunes choisissent souvent des formations par défaut ou par méconnaissance (entre autres pour sortir de la précarité). Ce phénomène peut influencer négativement sur l'efficacité des formations.

**Former, en amont des formations « métier », à l'utilisation des outils numériques, tout en maintenant une vigilance quant à la pertinence de l'usage de ces outils au sein des formations.  
Prendre en compte les situations d'illettrisme, d'illectronisme et de handicap dans le ciblage des publics de l'habilitation de service public.**

## Des dispositifs à développer ou renforcer

Des dispositifs intéressants existent sur les territoires, à développer de façon plus ambitieuse, comme par exemple, et de façon non exhaustive :

- l'« école de la deuxième chance » (seulement 5 en Nouvelle-Aquitaine) ;
- les micro-lycées, qui sont seulement au nombre de 7 en Nouvelle-Aquitaine.

Les taux de féminisation dans certaines formations sont particulièrement faibles. Le Conseil régional met en place des actions pour remédier à ce constat, mais les résultats sont limités. Il conviendrait de traiter le problème en essayant d'autres angles d'approche.

Le CESER relève avec intérêt le renforcement du réseau des Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP), qui donne lieu à une délibération spécifique. La préconisation formulée dans le rapport *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine*, visant à créer des synergies pour favoriser l'accès au travail, à la sécurisation des parcours et l'émergence d'une économie plus solidaire, est rappelée.

Le CESER salue les expérimentations avec plusieurs Conseils départementaux permettant le cumul du Revenu de solidarité active (RSA remanié) et la rémunération des stagiaires. Toutefois l'indemnité totale versée reste insuffisante pour vivre. Une expérimentation au niveau du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) serait plus pertinente.

Le CESER regrette que la stratégie régionale n'intègre pas plus explicitement l'enjeu de la mobilité : transport, hébergement, localisation des formations.

Accès aux réseaux de transport dans les territoires les moins denses, qualité des dessertes, tarification, dépendance au véhicule individuel souvent coûteux... sont en effet autant de freins à l'accès aux établissements de formation ou lieux de stage qu'il serait utile d'intégrer.

**Développer davantage les dispositifs tels que l'école de la deuxième chance et les micro-lycées.  
Travailler avec les parents d'élèves pour favoriser l'intégration des jeunes filles dans des métiers exercés majoritairement par des hommes.  
Informersur les dispositifs spécifiques à destination des filles dans certains métiers.  
S'appuyer sur les ERIP pour structurer, à l'échelle territoriale, ces espaces comme des lieux de dialogue élargi, incluant non seulement les partenaires institutionnels mais également les partenaires sociaux, les associations de solidarité (dont structures d'insertion par l'activité et l'emploi) et des personnes éloignées de l'emploi.  
Augmenter les revenus des stagiaires à hauteur du SMIC.  
Intégrer plus explicitement l'enjeu de la mobilité dans la stratégie de formation. Développer des espaces de *Co-learning*, comme préconisé dans le rapport *Quel télétravail pour quelle société ?***

## *Une nécessaire action auprès des acteurs du recrutement et des organismes de formation*

Certaines pratiques de recrutement peuvent être marquées par des représentations : surestimation du niveau de diplôme requis pour certains postes, sous-évaluation de l'expérience des candidats, stéréotypes associés aux différents métiers... Il est souhaitable que le Conseil régional intègre cette problématique dans sa réflexion.

Le CESER apprécie la mise en place d'un réseau des « entreprises accueillantes », et rappelle ses préconisations sur l'entreprise apprenante<sup>2</sup>.

Cette mise en place pourrait également être l'occasion de sensibiliser les entreprises aux enjeux de fléchage de la part libre de la taxe d'apprentissage vers l'offre de formation de leur territoire.

Ces entreprises pourraient également être mobilisées pour permettre aux bénéficiaires de terminer des certifications non validées via une alternance par exemple.

Les pratiques de tutorat, facilitant la transmission et l'apprentissage, pourraient être davantage développées, en complément des formations proprement dites.

**Travailler avec les acteurs du recrutement et les organismes de formation pour instaurer un changement de regard sur l'orientation, les diplômes et la formation.  
Développer le tutorat comme levier de formation.**

## *Une articulation à améliorer entre les différents plans, projets et dispositifs*

Lors de licenciements, pour débloquer le financement des formations, il est nécessaire d'épuiser d'abord les aides publiques existantes avant d'utiliser les financements de l'employeur. Le CESER s'interroge sur les règles en vigueur en matière de financement de formation professionnelle dans le cadre de dispositifs de licenciements économiques collectifs. Il semble en effet que les fonds publics soient mobilisés en priorité. Qu'en est-il de la position du Conseil régional ?

Pour insérer les personnes en formation, le service public de l'emploi est cité comme le premier levier par le Conseil régional. Un autre levier cité est constitué par les d'associations et acteurs interprofessionnels, ce dernier pourrait être davantage exploité.

Le CESER alerte sur le risque d'organisation en tuyaux d'orgue sur les différentes thématiques qui devraient faire l'objet d'une coordination, notamment :

- formation professionnelle ;
- orientation ;
- recherche.
- développement économique et aménagement du territoire.

**Organiser le financement des formations en cas de licenciements afin de pouvoir débloquer dès le début du processus la partie privée du financement.  
Travailler davantage en partenariat avec les structures associatives et interprofessionnelles pour favoriser l'insertion.**



<sup>2</sup> Avis sur le label « entreprises et territoires. »

Proposition de la commission 1 « Éducation, formation et emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec les contributions des commissions :

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER ; Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER

« Formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : stratégie régionale 2024-2028 »

**167 votants**

**154 pour**

**13 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Yves JEAN**

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine